

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1271 - page 76

69 - Rhône

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture du Rhône.

PARTI ANIMALISTE.

Objet : animé par un désir de justice, de progrès et d'universalisme, le Parti animaliste promeut une évolution de société qui prend en compte les intérêts des animaux et qui repense la relation animaux-humains ; élaborer des perspectives et un programme prenant en considération les intérêts des animaux au bien-être, à la liberté et à la vie ; inclure dans les politiques publiques la prise en compte des intérêts des animaux ainsi que du respect de leurs ressources, de leurs territoires, de leurs habitats et de leurs mobilités ; mobiliser la société et prendre toute initiative d'action allant dans le sens de cette évolution ; présenter ou soutenir aux différentes élections des candidats portant les valeurs du parti ; soumettre au débat public et aux scrutins électoraux ses propositions de modification des politiques publiques, les promouvoir dans l'ensemble des institutions ou exécutifs où le Parti animaliste dispose de représentants.

Siège social : 12, rue Béla Bartok, 69200 Vénissieux.

Date de la déclaration : 14 mars 2016.